

Cahier N° 10 - 1999



ASSOCIATION  
POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE DE  
MARTIGNY

# Aujourd'hui, le patrimoine



JEAN-PIERRE  
GIULIANI

MICHEL  
CLIVAZ

N 1331

3271270

CH - 1951 SION

Cécile d'Andrès	Raphy Darbellay	Robert Franc
Gabriel Arlettaz	Raymond Eggs	Jean Guex-Crosier
Claude-Alain Beausire	René Farquet	Louis-Philippe Nicollerat
Léon Bochatey	Michel Favre	René Pierroz
Jean Bollin	Marianne Favre	Charles Pigueron
Léonard-Pierre Closuit	Willy Fellay	Georges Pillet
Marie-Thérèse Closuit	Marcel Filliez	Mizette Putallaz
Pascal Couchepin		François Wiblé

Fondation de l'Association: le 9 février 1977

### Comité jusqu'à janvier 2000

---

d'Andrès Cécile		depuis 1977
Burgener Jean-François		depuis 1992
Cassina Gaëtan		depuis 1977
Closuit Léonard-Pierre		1977-1999
Favre-Bulle Eric-James		1981-1999
Fellay Willy		1977-1999
Giuliani Jean-Pierre, président	+ A index	1990-2000
Pierroz René, caissier		depuis 1977
Pillet Georges		1977-1999
Tissières Pascal		depuis 1994

Médiathèque VS Mediathek



1010440960

## AVANT-PROPOS

---

Il ne saurait être question ici d'un inventaire des bâtiments et monuments qui identifient notre patrimoine. Tout au plus, il s'agit de tracer une piste novatrice montrant les enjeux du patrimoine dont nous sommes héritiers, jusqu'à la prise de conscience, en cette fin de siècle, qui s'ouvre sur un troisième millénaire, témoignant d'une métamorphose de la problématique même de patrimoine, mettant en évidence l'abandon de la notion de hiérarchie traditionnelle et qui prend en compte la contemporanéité du patrimoine. Une pratique émerge qui fait place à une nouvelle phase de l'allégorie du patrimoine.

J.-P. G.

## «AUJOURD'HUI, LE PATRIMOINE»

---

Ce cahier n° 10 a été imaginé, rédigé et mis au point par :

Jean-Pierre Giuliani  
architecte

Président de 1990 à 2000 de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine  
VIEUX-MARTIGNY

et

Michel Clivaz  
architecte

chargé d'enseignement à l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève  
et chargé de recherche à l'Institut universitaire Kurt Bösch à Sion

Martigny, décembre 1999.

# SOMMAIRE

---

Avant-propos	1
Aujourd'hui le patrimoine	1
Le Passé fonde l'Avenir	3
Comment faut-il conserver ou restaurer?	4
Pourquoi sauvegarder le patrimoine architectural?	5
Pour l'Avenir	6
Illustrations	7
Héritage et patrimoine	13
Extension de la notion de patrimoine	14
Nouveaux critères	14
Patrimonialisation	15
De la patrimonialisation à l'écosystème	16
Nouvelles mesures pour sauvegarder le patrimoine	16

\*\*\*

Membres fondateurs et comité	p. 2 couverture
Sources bibliographiques pour en savoir davantage	p. 3 couverture
Publications du «Vieux-Martigny»	p. 4 couverture

# Le Passé fonde l'Avenir

---

La fin du millénaire est un moment propice pour faire un bilan du passé. Et pour parfaire sa connaissance du présent. Et pour satisfaire sa quête de l'avenir.

La notion et le concept de patrimoine prennent chaque jour une dimension nouvelle notamment en ce qui concerne les questions qui se posent en matière de conservation et de définition du champ qui recouvre le patrimoine et aussi des valeurs à prendre en compte pour définir qu'un bien culturel a une valeur patrimoniale ; il convient alors par extension, de considérer aussi les oeuvres contemporaines.

Une philosophie de base s'élabore pour éviter des divergences fondamentales pour aborder le patrimoine architectural, tant il est vrai que l'intervention dans la substance historique bâtie est problématique et que la notion de conservation est diversement interprétée.

Dès lors, la question se pose : y a-t-il querelle entre architectes et conservateurs des monuments historiques ?

La plupart des bâtiments historiques, de nos jours, sont utilisés ; cela signifie qu'ils ne peuvent être «embaumés ou fossilisés», car il faut les adapter à leurs nouvelles fonctions, ce qui nécessite d'intervenir dans «la substance historique».

Ce constat, pour comprendre la problématique de la notion de patrimoine nous contraint à revenir à la notion floue qui est à l'origine du mot patrimoine, de suivre son évolution pour comprendre la nouvelle dynamique qui recouvre cette notion.

L'un des éléments fondateurs du patrimoine, c'est l'arbre généalogique. Filiation, transmission, héritage et lignage sont les fondements du patrimoine. L'idée de patrimoine se rattache à celle de nation ; les oeuvres du passé témoigneront de l'évolution et du progrès.

L'exemple, comme période historique, la Révolution de 1789, va produire le musée accessible à tous, comme encyclopédie du savoir et des arts de l'humanité.

Mais c'est sous la monarchie, dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle que les principes d'une politique patrimoniale sont élaborés.

Parallèlement, rappelons que la notion de «patrimoine national» n'est pas perçue à l'échelon confédéral ; elle ne figure pas dans notre Constitution fédérale.

Depuis une vingtaine d'années, le mot «patrimoine» a une résonance officielle. Et l'on commence à former et professionnaliser dans notre pays des acteurs indispensables, des architectes, pour les charger de la mission de restaurer.

Et dans cette situation, l'Etat joue un rôle important, aussi bien pour les bâtiments laïques que pour les bâtiments ecclésiastiques.

L'Année européenne du Patrimoine, en 1975, a marqué l'ampleur du phénomène patrimonial.

Le patrimoine n'est plus seulement architectural, il est globalisant, systémique ; tout autant ethnologique (danses, chansons, coutumes, etc.) qu'écologique (nature, paysage, etc.)

La nouvelle dimension du patrimoine démontre qu'il n'est pas qu'un «os à ronger» donné en pâture à quelque esthète conservateur.

Les problèmes engendrés par la sauvegarde du patrimoine bâti sont aujourd'hui parmi les préoccupations majeures de l'aménagement urbain et rural.

Une action passive et livresque de préservation est insuffisante ; des améliorations dynamiques et positives sont à mettre en évidence. Cela signifie que non seulement il faut être attentif au processus physique de dégradation mais aussi exercer un contrôle sur le plan socio-économique et dire non au laisser faire et non à la récupération spéculative.

Face à ces risques, une stratégie élaborée à partir du principe de précaution engendrera d'abord une réflexion en s'interrogeant sur les raisons qui poussent à la conservation d'un monument. Les origines sont diverses : artistiques, culturelles, historiques, religieuses,....

S'immiscer dans le tissu urbain, c'est prendre conscience de la rencontre de l'acte architectural contemporain avec l'histoire et le lieu et l'évolution de l'aménagement urbain ; il s'en dégage une mémoire collective et identitaire qui constitue un système de références pour réaliser notre espace bâti. Pas n'importe comment. Mais en forgeant un langage architectonique adéquat, constitué de paramètres porteurs de responsabilités à l'égard du patrimoine ; enquête, interprétation, transposition sont les lignes directrices pour élaborer une intervention dans la substance bâtie patrimoniale.

## Comment faut-il conserver ou restaurer ?

L'architecture s'affirme toujours comme un facteur incontournable de notre culture. Sachant que toute intervention dans le bâti modifie l'apparence du monument, que les nouveaux matériaux, les nouvelles méthodes de travail vont laisser des traces, que le climat intérieur va se modifier notamment par les techniques actuelles de chauffage, d'isolation et de climatisation. Il est indispensable que les intervenants soient qualifiés et préparés à ces tâches spécifiques pour qu'il n'y ait pas de divorce entre passé et actualité. Il en résultera alors une allégorie patrimoniale éloquente.

Répondre à la question ci-dessus est une contrainte incommensurable ; il est juste de réinterpréter l'histoire mais on ne peut la faire revivre par une nouvelle interprétation. Malheureusement, nombreux sont les travaux de restauration qui se réalisent dans la confusion parce que la juste mesure entre approche créatrice et compréhension historique n'est pas résolue ; il faut avoir dans ce domaine le courage de la simplicité. S'il y a de nouvelles parties nécessaires dans l'intervention, il faudra absolument leur trouver une autonomie formelle. La question posée fait bien ressortir l'affrontement entre théorie «conservatrice» et théorie «architectonique» ; les architectes doivent reconnaître que la mission conservatrice est primordiale, mais les conservateurs doivent aussi tolérer des interventions dictées par l'architecture moderne.

Ce n'est pas la solution du compromis qui sera adoptée mais celle d'un choix délibéré à travers un dialogue entre architectes et conservateurs.

L'action du restaurateur ne devrait pas être plus qu'un acte d'entretien d'immeubles. Toute démarche idéologique et volontariste visant à modifier un bâtiment, c'est vouloir restituer un bâtiment dans un état antérieur supposé ; or, une restauration devrait conserver toutes les modifications qu'un bâtiment a subies dans sa longue vie. Ruskin avait précisément une telle approche. Prudente et modeste. Entretien et réparer était son mot d'ordre. Viollet-le-Duc avait une position opposée ; pour lui, il était inquiet de figer et de stopper les dynamismes. Pour chaque édifice à restaurer, il avait un projet ; son action a engendré de multiples méfaits ; il ne se contentait pas de réparer...

## Pourquoi sauvegarder le patrimoine architectural ?

Evoquer le vandalisme de notre époque en matière de patrimoine, c'est conclure en affirmant que ce vandalisme doit prendre fin. Non seulement il faut sauvegarder, mais il faut aussi réhabiliter.

De nos jours, la ville est gouvernée par le produit spéculatif. Constat : c'est un échec. Car nous avons perdu la maîtrise de la ville. Et l'enjeu du siècle à venir, c'est la ville. Au prochain millénaire, la ville va abriter les deux tiers du genre humain. La ville a donc besoin de sang nouveau. Car, en effet, les centres historiques sont de plus en plus la proie de spéculations privées qui investissent là, sachant qu'il y a production de bénéfices substantiels. Cette spéculation se fait au détriment de la société tout entière qui en supporte le coût. Autres risques : le statut d'occupation des locaux des immeubles restaurés ; les activités tertiaires prolifèrent au détriment du logement. Et l'expulsion des locataires est un stratagème fréquemment employé pour accélérer la taudification des immeubles. Pour tirer un meilleur prix d'un bien immobilier reconstruire à neuf est profitable. Protéger le patrimoine, c'est aussi préserver le tissu social existant en maintenant les résidents dans leur cadre originel.

Conserver le patrimoine architectural, c'est aussi mettre en évidence une politique de l'habitat ; c'est nier le gaspillage de l'espace ; c'est régénérer le centre des villes. La dégradation et la disparition des éléments les plus caractéristiques à Martigny, comme ailleurs, s'accélère souvent dans l'indifférence générale. Et pourtant, ces témoins architecturaux qui disparaissent sont représentatifs de notre histoire, de notre art de bâtir, des arts et des traditions. Ils sont à la fois notre mémoire et nos racines. En défigurant le milieu urbain, non seulement on prive la mémoire collective, mais on perd l'expérience acquise aux cours des siècles.

Et même si aujourd'hui, dans notre pays, la réduction en matière de crédits est sensible et affecte notre patrimoine, il faut œuvrer pour respecter la Charte de Venise de 1964 qui recommande à tous les restaurateurs de conserver au mieux les strates de vie d'un édifice.

## Pour l'Avenir

---

Une mission novatrice pour les conservateurs et restaurateurs aujourd'hui est de constituer dans le plus bref délai un observatoire et un inventaire du patrimoine contemporain (du XX<sup>e</sup> siècle). Deux raisons péremptoires à cela : agir pendant qu'il est encore temps ; utiliser les forces vives à disposition, durant cette période de crise économique, pour établir le recensement de ce patrimoine et proposer une affectation des bâtiments, en correspondance à l'évolution d'une économie durable est une mission essentielle.

La thèse que développe Michel Clivaz ne peut être reproduite ici dans son intégralité, mais elle a valeur de manifeste pour appréhender les nouveaux enjeux qui émergent de la notion de patrimoine et s'inscrit comme épigone épistémologique dans la recherche active du concept de patrimonialisation. Le débat est ouvert !

Jean-Pierre Giuliani



**Immeuble «La Mobilière-Assurances S.A.»**, av. de la Gare 19.

Architectes: Raymond Coquoz et Roger Bonvin, Martigny.

*L'option du maître d'ouvrage a été de procéder à une «tabula rasa» intégrale de l'existant pour répondre à un programme plural regroupant des surfaces commerciales, des bureaux et des appartements; l'architecture exprimée est rationaliste et le béton très présent même en façades; urbanistiquement la solution proposée marque la ferme volonté de souligner l'extrémité d'une longue contiguïté sur l'avenue de la Gare se terminant à un carrefour très signifiant.*



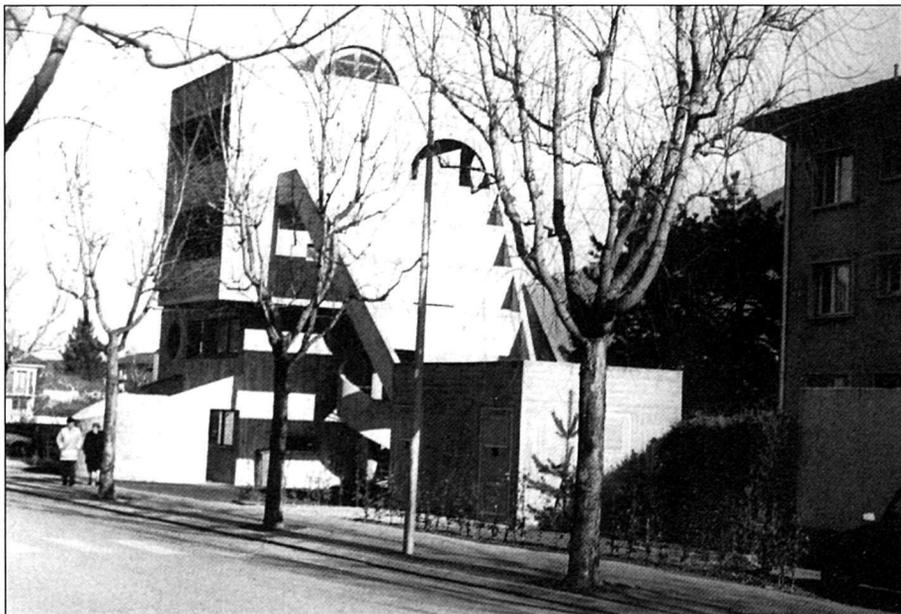


**Banque Cantonale du Valais, av. de la Gare 20. Architectes: John Chabbey + Michel Voillat, Martigny. (Bâtiment ancien: André Perraudin.)**

*C'est l'exemple d'une intervention «lourde» et progressiste de l'objet pour réactiver et vitaliser une architecture qui a vécu. Cette remise en forme est soulignée par un traitement de façade régénérateur sémiologiquement. La structure même est fortement mise à contribution. Ce langage architectural réintègre ce bâtiment dans son cadre urbain.*

Etat nouveau





**Habitation et atelier d'architecte, av. de la Fusion 49 - Architecte : Jean-Paul Darbellay, Martigny.**  
*Cette construction s'appuie et s'articule à partir d'un élément d'équipement urbain banal (transfo. électrique); sa valeur d'ingéniosité se traduit par une intégration insolite, certes, mais réussie à partir de deux éléments superficiels, une parcelle résiduelle et la proximité d'une voie de circulation principale.*



**Eglise Saint-Michel, Martigny-Bourg - Architecte : Jean-Paul Darbellay, Martigny.**  
*La morphologie de ce lieu de culte fait ressortir à la fois «l'instinct de l'art» de son auteur qui met en harmonie les valeurs de l'ère industrielle et de son histoire, mais aussi la compréhension du rapport entre espace bâti structuré, avec l'environnement naturel.*



**Centre administratif du Groupe Mutuel, rue du Nord 5.**

*Architectes : John Chabbey, Michel Voillat, Martigny.*

*Ce bâtiment traduit la culture de notre temps; il est un jalon de l'alliance de la forme avec les besoins et les moyens de construction. C'est un déterminant pour la compréhension du patrimoine contemporain et la procédure de patrimonialisation.*



**Restauration de l'église paroissiale, Martigny-Ville.**

*Architectes : John Chabbey, Michel Voillat, Martigny.*

*L'intrusion d'éléments contemporains (en l'occurrence la tribune de l'orgue, les bancs et l'éclairage) dans une architecture ancienne ne peut se faire qu'avec une sensibilité et des connaissances spécifiques de l'art de restaurer. Dans ce cas, l'intervention est bien maîtrisée et contribue à la valorisation de l'espace.*



**Hôpital régional**, av. de la Fusion 27. Architectes: Ami Delaloye, Joseph Franzetti + François Musy, Rouiller + Saudan S.A., Martigny.

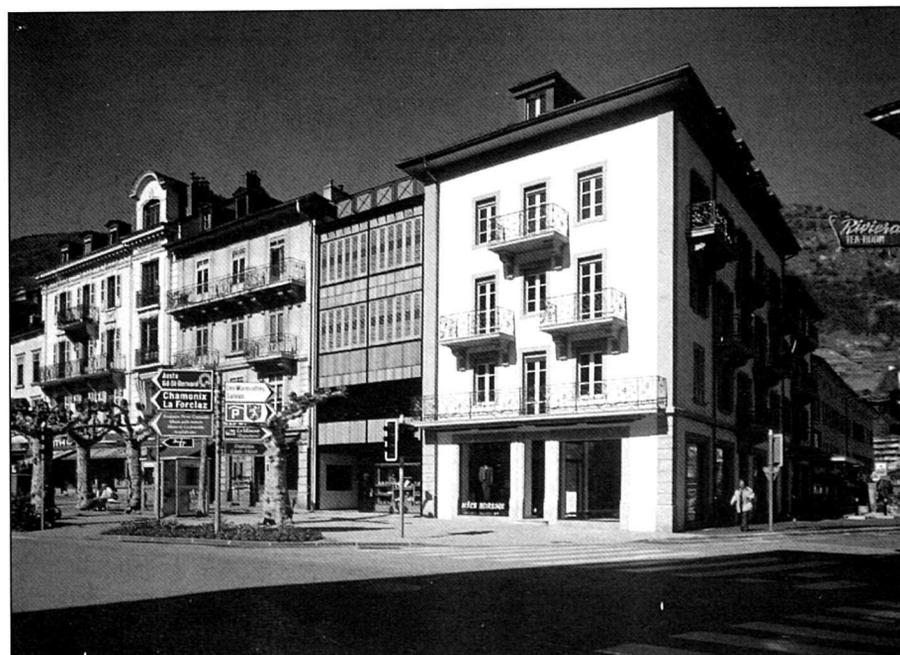
*L'hôpital, avec la diversité de ses services est «une petite ville dans la ville». En l'occurrence, c'est aussi un témoin du temps, un continuum mémorisant le progrès pour conserver ou sauver des vies. Ces traces de progrès sont lisibles et perceptibles par la juxtaposition de volumétries et d'interventions en fonction de l'évolution des préoccupations sanitaires de notre société et de leur développement à différentes périodes.*



**Centre scolaire**, place du Manoir.

Architectes: Roni Roduner, Fabrice Franzetti, Rouiller + Saudan S.A., Martigny.

*Ce n'est ni sa valeur pour le savoir et pour l'architecture mais davantage sa signification anthropologique traduisant la complexité de notre vie contemporaine et ses angoisses, son organisation sociale qui retient l'attention; conjuguer des activités intergénérationnelles sous un même toit permet d'interpréter le sens contemporain de la ville et d'évaluer en ce lieu l'importance de la dualité environnement bâti/environnement naturel.*



**Bâtiment de l'ancien «Hôtel National», place Centrale 2.**  
 Architectes: Charles-Albert + Christian Coppey, Martigny.

*L'intervention architectonique sur les bâtiments de l'ancien «Hôtel National» de la place Centrale à Martigny, illustre bien les deux fonctions de l'architecture: le discours et l'action; d'abord «la guerre contre les démolisseurs», puis la prise de conscience, ensuite le discours réhabilitant, enfin la justesse du geste architectural par la reprise du caractère antérieur des constructions.*

## Héritage et patrimoine

---

C'est l'ONU qui a donné, en 1972, les bases pour la définition du patrimoine culturel et naturel.

Cette préoccupation au plus haut niveau international a gagné les consciences des populations locales.

Le témoignage de Dominique Audrerie l'atteste : «Préoccupation importante pour un public toujours plus nombreux, la notion de patrimoine a beaucoup évolué ces dernières années. Valeur refuge, référence, le patrimoine national est aussi un vecteur économique grâce au tourisme. La notion de patrimoine, au terme d'une lente évolution, traduit bien les préoccupations du présent et le désir de se reconnaître dans l'héritage du passé. Cet héritage, d'ailleurs, comprend tout aussi bien les œuvres de l'homme que les richesses naturelles. Le trait le plus marquant est sans doute cette possibilité donnée à la chose publique de s'imposer aux intérêts privés au nom de l'intérêt général. L'observateur attentif verra sans doute dans les années à venir un renforcement significatif des mesures de protection en faveur du patrimoine. La grande nouveauté serait alors que ces mesures ne soient pas subies, mais consenties par le plus grand nombre.»

Plus récemment, en 1996, Jean-Paul Guérin, professeur à l'Institut de géographie alpine de Grenoble, témoignait aussi : «...la destination de mayens, chalets, de bâtiments vernaculaires, de ces objets hérités qui forment pour nous une partie de l'intérêt que nous portons aux Alpes, et qui constituent ce qu'on appelle un patrimoine... Ce ne sont plus seulement les grands monuments marqués par l'histoire, glorifiés par les Beaux-Arts qui sont l'objet d'une attention protectrice (ou conservatrice), mais toutes sortes d'édifices, de paysages urbains et ruraux qui entrent dans la catégorie du patrimoine...»

«L'idée de patrimoine a évolué... Au sens premier le patrimoine c'était et c'est l'héritage, que l'on reçoit et que l'on transmet selon des règles fixées par la loi. Mais progressivement on est passé à un sens collectif, qui recouvre, non sans difficultés, le premier sens : ainsi les biens collectifs ont été considérés comme le patrimoine de la collectivité. Où la situation se complique, c'est lorsque ces biens sont symboliquement publics, mais juridiquement font partie des patrimoines privés : ainsi, les mayens se transmettent selon les règles de l'héritage puisqu'ils sont des propriétés privées, mais ils forment aussi le patrimoine de tous les Valaisans, de tous les amoureux des Alpes qui considèrent qu'ils font partie aussi de leur patrimoine. Et l'on voit se poindre toutes les difficultés ; comment et jusqu'à quel point réduire la jouissance du droit de propriété, imposer certains types de dépenses au propriétaire, pour un intérêt collectif qui se résume à une image à conserver.»

## Extension de la notion de patrimoine

---

Elle implique le recours à de nouveaux critères de sélection. Aloïs Riegl a défini de nouvelles valeurs :

Protéger et conserver les monuments historiques apparaît aujourd'hui comme un dogme de valeur universelle. A l'heure actuelle, les critères de cette préservation ne sont pas clairs. Mais dans une analyse inégalée à ce jour, Aloïs Riegl, mort en 1905, l'un des fondateurs de l'histoire de l'art contemporaine, démonte le concept de monument historique, révèle les valeurs conflictuelles sur lesquelles il repose, et les solutions contradictoires que ce conflit peut commander, par exemple, restaurer ou laisser s'user ; «il ne suffit pas de dire c'est un monument historique, il faut savoir ce que cela signifie, et comment on veut le traiter.»

Pour les spécialistes du bâti, cela signifie que ce changement radical d'attitude face au paradigme patrimonial opère tout spécialement en faveur de la reconnaissance au titre de patrimoine, de nouveaux objets, tels que les ouvrages et complexes d'ouvrages de l'architecture moderne et contemporaine. De nos jours, la notion de patrimoine, de manière générale, vise notamment l'ensemble de la production de l'environnement construit, y compris le paysage, l'architecture industrielle, les ouvrages d'art des ingénieurs, les œuvres d'art, etc.

En cette fin de siècle «globalisante» émerge une attitude progressiste et volontariste de revendication patrimoniale en lieu et place de l'attitude passiste et passive d'héritage patrimonial. La notion de patrimoine passe du statut d'hérité à celui de revendiqué. L'historienne Françoise Choay dans son ouvrage *Allégorie du patrimoine* apporte une contribution capitale à l'acceptation d'un nouvel ordre patrimonial mondial.

## Nouveaux critères

---

La reconnaissance patrimoniale d'un ouvrage d'architecture contemporaine se fonde tout d'abord sur le recours à de nouveaux critères de sélection.

La reprise de la trilogie présente dans la tragédie classique ou règle des trois unités : l'unité de temps, l'unité de lieu, l'unité d'action, servira de modèle pour la prise en compte de nouvelles valeurs pertinentes en se basant sur l'œuvre de Marco Panza et Jean-Claude Pont *Espace et horizon de réalité*.

La prise en compte d'un système de valeurs patrimoniales comme un instrument méthodologique d'évaluation a trouvé son centre de gravité dans l'œuvre d'Aloïs Riegl. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, il a mis au point une méthodologie d'évaluation raisonnée : la valeur d'usage de l'objet et sa valeur d'art.

## Patrimonialisation

---

Selon le professeur Jean-Paul Guérin, «l'évolution contemporaine pose de nouveaux problèmes avec cette progression des multiples patrimoines : à côté de l'architecture paysanne, de l'architecture industrielle, on protège les paysages, les biotopes, les races d'animaux, des plantes cultivées, des aliments... Ainsi on désigne avec le néologisme patrimonialisation cette entrée dans l'univers du patrimoine d'une multitude d'objets nouveaux».

«Patrimonialiser consiste dans un premier temps à changer l'affectation, voire le sens de ce que l'on fait entrer dans la catégorie du patrimoine. Si les mayens entrent dans la catégorie du patrimoine c'est qu'ils n'ont plus d'usage agricole, et qu'ils prennent une fonction symbolique ou d'affectation autre. Si une usine entre dans le patrimoine industriel, c'est le plus souvent qu'elle a perdu sa fonction productive pour devenir musée, lieu de mémoire, salle de festival. Même lorsqu'il s'agit de traiter de vieux quartiers urbains, on s'aperçoit que presque toujours il y a changement de propriétaires, d'habitants, de commerces, de pratiques urbaines.

Patrimonialiser consiste à mettre en valeur par différents procédés : les plus courants sont évidemment la restauration, la décoration. Les quartiers anciens sont par exemple très souvent peints de couleurs qu'ils n'ont jamais eues, les décorations florales, les pelouses soulignent des formes, mais elle sont nouvelles...

Patrimonialiser, c'est gérer les nouveaux usages. En effet, s'il y a changement d'affectation, cela implique une nouvelle gestion. Ainsi lorsqu'un paysage est distingué au point de faire partie du patrimoine, il cesse d'être le sous-produit d'activités agricoles, d'un art de construire pour acquérir un nouveau statut. Il ne peut donc plus évoluer et doit être géré pour se maintenir. Avec des armes juridiques et financières on arrive à une gestion efficace quant au résultat souhaité. Mais les unes comme les autres peuvent manquer et alors s'ouvre tout le domaine des conflits et des décisions politiques.

Cependant, il ne faudrait pas croire que le fait de patrimonialiser ne soit un conservatisme exacerbé et qui consisterait finalement à figer une situation pour l'éternité. Au nom de la modernité, qui «du passé fait table rase», certains stigmatisent cette nouvelle frilosité qui s'emparerait de nos sociétés et qui devant «la crise» se réfugièrent dans la nostalgie. Le culte du passé peut, en effet, être analysé ainsi : certains militants de la conservation intégrale, de la restauration à l'identique ont pu voir dans la nouvelle vague des patrimonialisations le triomphe de leurs idées, et la revanche d'une existence faite de luttes contre les vandales. Il est donc tentant, mais extrêmement dangereux d'automatiser les savoir-faire des professionnels du patrimoine : ethnologues, architectes, muséographes dont l'attitude peut s'inscrire dans une quête de la négation du temps.»

## De la patrimonialisation à l'écosystème

---

Par ailleurs, la notion de patrimoine de l'humanité recouvre aussi bien l'environnement naturel que l'environnement construit. Associés au patrimoine culturel et naturel, toutes les disciplines entrent alors en considération au travers les trois mondes traditionnellement reconnus : celui du génome humain et du génie génétique, celui des cadres bâtis et de la sauvegarde des espaces, celui de la biologie et de la conservation des espèces.

«Il devenait de plus en plus clair que le patrimoine ne pouvait être limité aux sciences humaines. La réflexion écologiste a poussé à considérer la question du point de vue des sciences de la terre comme de la biologie végétale. Ainsi a été formulée la proposition que l'environnement, considéré sous l'angle de la géographie physique, de la flore et de la faune, constitue un patrimoine...» (voir *Encyclopedia Universalis*, 1998).

## Nouvelles mesures pour sauvegarder le patrimoine

---

Au vu de ce qui précède, est né un nouveau paradigme patrimonial.

Actuellement, les mesures de sauvegarde du patrimoine sont :

le recensement - l'inscription à l'inventaire - le classement - la protection - l'entretien - la maintenance - la consolidation - la conservation - la reconstitution - la restauration.

Ces mesures, et les interventions classiques qu'elles supposent, ont un caractère variable et épisodique. Leurs effets dans le temps sont amoindris. Par conséquent, de nouvelles mesures de sauvegarde patrimoniale à caractère constant et permanent doivent être considérées :

la prévention - le contrôle continu - le chantier permanent.

Ces nouvelles mesures de sauvegarde permettent de superviser le déroulement et de contrôler l'exécution d'opérations de sauvegarde et tenter ainsi de suppléer aux surcoûts d'une thérapie non planifiée ; le succès des ces opérations sera garanti par diverses méthodes de programmation, de gestion et de maintenance assistée par ordinateur, de planification et de management, de gestion de la qualité et de développement durable.

Une telle procédure est un gage de pérennité pour l'ouvrage. Le meilleur garant de la conservation de tout patrimoine est son entretien régulier. Or cette condition n'est que rarement remplie et le patrimoine se dégrade inexorablement, faute d'attention, de moyens et de résolution. Le devenir du patrimoine n'est le plus souvent pas prévisible, car il dépend du contexte géographique et politique. Le développement durable de l'objet patrimonial devrait au minimum fournir l'assurance de son maintien dans la fidélité à lui-même, dans le vouloir nécessairement identique à ses états antérieurs. Cet objectif implique qu'on ne considère pas simplement l'objet patrimonial comme un corps malade voué à subir diverses méthodes curatives, mais plutôt qu'on assure la pérennité de l'esprit qui l'anime et de la culture qu'il connote.

Vu sous cet angle, en conclusion, faut-il rappeler que dans toute société le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices.\*

Michel Clivaz

\*Extraits de «Créer-recréer, le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle de l'arc alpin» de M. Clivaz; adapté par J.-P. Giuliani.

# Sources bibliographiques pour en savoir davantage

---

ONU: 17.10-21.11.1972. Bases pour la définition du patrimoine culturel et naturel.

F. CHOAY, ICOMOS 11.6.1999, Berne: Quel patrimoine culturel mondial, pour qui et comment?

M.-A. SIRE: La France du Patrimoine; P. Nora: *Science et conscience du Patrimoine*.

J.-C. ECCLES: Evolution du cerveau et création de la conscience (monde naturel,

---

## Index

---

<u>Photographes:</u>	François Bertin, Grandvaux	Photos couverture et p. 2
	Georges-André Cretton, Martigny	8 et 11
	Michel Darbellay, Martigny	7 et 12 (haut)
	Yves Debraîne, Lausanne	9
	Bernard Dubuis, Sion	10 (bas)
	Reinhard Zimmermann, Zurich	10 (haut)
<u>Architectes:</u>	Roger Bonvin, rue de la Délèze 27, Martigny	
	<i>Immeuble «La Mobilière - Assurances S.A.»</i>	p. 7
	John Chabbey, rue du Bourg 11, Martigny	
	<i>Banque Cantonale du Valais</i>	8
	<i>Centre administratif du «Groupe Mutuel»</i>	10
	<i>Eglise paroissiale, restauration</i>	10
	Raymond Coquoz, rue des Alpes 1, Martigny	
	<i>Immeuble «La Mobilière - Assurances S.A.»</i>	7
	<i>Eglise paroissiale, restauration</i>	10
	Jean-Paul Darbellay, avenue de la Fusion 49, Martigny	
	<i>Habitation et atelier d'architecte</i>	9
	<i>Eglise Saint-Michel</i>	10
	Ami Delaloye, avenue de la Gare 38, Martigny	
	<i>Hôpital régional</i>	11
	Fabrice Franzetti, avenue de la Fusion 2, Martigny	
	<i>Centre scolaire</i>	11
	Joseph Franzetti, avenue du Gd-St-Bernard 15, Martigny	
	<i>Hôpital régional</i>	11
	François Musy, avenue de la Fusion 2, Martigny	
	<i>Hôpital régional</i>	11
	André Perraudin, avenue de la Colline 18, Sion	
	<i>Banque Cantonale du Valais (bâtiment ancien)</i>	8
Roni Roduner, Arzo		
<i>Centre scolaire</i>	11	
Paul-Louis Rouiller, rue de la Dranse 2, Martigny		
<i>Hôpital régional</i>	11	
Pierre Saudan, rue de la Dranse 2, Martigny		
<i>Hôpital régional</i>	11	
Michel Voillat, rue du Bourg 11, Martigny		
<i>Banque Cantonale du Valais</i>	8	
<i>Centre administratif du «Groupe Mutuel»</i>	10	
<i>Eglise paroissiale, restauration</i>	10	

4, nouvelles

rels (divers).

«VIEUX MARTIGNY»

Cahier n° 10

Association pour la sauvegarde du Patrimoine de Martigny

gny»,  
ux Martigny

## Sources bibliographiques pour en savoir davantage

---

ONU: 17.10-21.11.1972. Bases pour la définition du patrimoine culturel et naturel.

F. CHOAY, ICOMOS 11.6.1999, Berne: Quel patrimoine culturel mondial, pour qui et comment ?

M.-A. SIRE: La France du Patrimoine; P. Nora: *Science et conscience du Patrimoine*.

J.-C. ECCLES: Evolution du cerveau et création de la conscience (monde naturel, monde artificiel et monde construit).

N. GOODMAN, Manière de faire des mondes.

G. GENETTE: Oeuvre de l'Art; colloque DOCOMOMO, Barcelone 1994, nouvelles valeurs patrimoniales, conférence de G. Barbey et M. Clivaz.

A. BOURDIN: Le Patrimoine réinventé.

H. P. JEUDY: Patrimoines en folie.

NIKE Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (divers).

## Publications du «Vieux Martigny»

---

- |             |   |              |   |
|-------------|---|--------------|---|
| N° 1 - 1977 | <i>La Grand-Maison</i> , 8 p.<br>GAËTAN CASSINA                           | N° 6 - 1992  | <i>Autour de la Place Centrale</i> ,<br>19 p.<br>GAËTAN CASSINA                       |
| N° 2 - 1978 | <i>Martigny-Bourg</i> , 8 p.<br>FRANÇOIS-OLIVIER DUBUIS                   | N° 7 - 1995  | <i>François Casimir-Besson<br/>et Martigny</i> , 21 p.<br>CATHERINE RAEMY-BERTHOD     |
| N° 3 - 1981 | <i>Quelques gravures<br/>anciennes de Martigny</i> , 8 p.<br>DANIEL ANET  | N° 8 - 1997  | <i>Le National</i> , 16 p.<br>JEAN-PIERRE GIULIANI<br>et CHRISTIAN COPPEY             |
| N° 4 - 1982 | <i>La Maison Louis Moret</i> ,<br>8 p.<br>GAËTAN CASSINA                  | N° 9 - 1998  | <i>Les Fontaines de Martigny</i> ,<br>20 p.<br>CHRISTOPHE BOLLI                       |
| N° 5 - 1987 | <i>La Meunière des Artifices</i> ,<br>8 p.<br>JEAN BOLLIN et WILLY FELLAY | N° 10 - 1999 | <i>Aujourd'hui, le patrimoine</i> ,<br>20 p.<br>JEAN-PIERRE GIULIANI et MICHEL CLIVAZ |

*Un bâtisseur tessinois du XIV<sup>e</sup> siècle en Valais,  
Jacuminus de Margui, de Torricella, et le clocher de Martigny.*  
Extrait de «Nos monuments d'art et d'histoire»,  
Bulletin de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse, 2, 38, 1987.

GAËTAN CASSINA

